

Référence :	P_REF
Date d'application :	P_APPLICATION_D ATE
Annule et remplace la note NS-00060	
GED_ARBO_STRATEGIE	

Note de service

Evolution des mesures liées aux épidémies hivernales

Compte tenu de l'état des indicateurs nationaux et à la suite de l'avis formulé par le bureau du Comité de Lutte contre les Infections Associées aux Soins en date du 26 février 2026, il a été décidé de **lever l'obligation du port du masque au sein de l'établissement**.

Il vous est toutefois demandé de continuer à respecter les gestes barrières, et en particulier de faire porter un masque à toute personne (patient, résident, visiteur, professionnel de santé, intervenant extérieur, aidant...) présentant des signes infectieux (température) et/ou respiratoires ou ORL (toux, pharyngites, rhinites...).

Ces recommandations seront susceptibles d'évoluer au regard des indicateurs nationaux concernant le VRS, la Covid-19 et la grippe.

Les mesures ci-dessus s'appliquent sur l'ensemble des sites de l'établissement à compter de la publication de la présente note.

Affaire suivie par :	Approbateur :
GUEUDET Thomas Equipe Prévention Risque Infectieux	Le directeur des Hôpitaux Civils de Colmar ACT_PARTICIPANTS_NAME_SIGN3

Pour la Direction J par
délégation
L'adjoint au Directeur
JANNIER
JANNIER

